

**Le Président**

Réf. D21-001381/AF/AS/PC

À Mesdames et Messieurs les membres du  
Conseil

Lille, le 16 avril 2021

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser la convocation légale à assister à la réunion du Conseil métropolitain qui se tiendra le :

**Vendredi 23 avril 2021  
à 17 heures**

Vous trouverez, joints à la présente, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse des projets qui seront examinés au cours de cette séance.

Conformément aux dispositions de l'état d'urgence sanitaire et au contexte épidémiologique actuel, **la séance se tiendra à distance en téléconférence pour l'ensemble des conseillers métropolitains.**

Seuls les Vice-présidents, Conseillers délégués et moi-même pourront assister à la séance en présentiel depuis la salle du Conseil de la Métropole (2, av. des Cités unies à Lille).

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, voici les principales modalités pratiques pour assister à distance à la séance :

- chaque élu recevra, deux heures avant l'ouverture de la réunion (et rappel 15 minutes avant la séance) le lien de connexion à la réunion organisée via l'application Webex de Cisco ;
- la salle de réunion virtuelle sera « verrouillée » par défaut et seuls les élus y seront admis ;
- chaque élu se connectera individuellement à Webex. La connexion à plusieurs sur un même compte ne sera pas admise car elle ne permettrait pas un vote individuel formel ;



- chaque élu s'assurera d'être bien identifié dans Webex (NOM **puis** Prénom, dans cet ordre) pour faciliter l'identification à l'entrée de la salle virtuelle ;
- chaque élu activera sa caméra dès l'entrée dans la salle et tout au long de la séance ;
- la salle virtuelle sera accessible une demi-heure avant le démarrage de la séance ;
- l'appel sera effectué via la fonctionnalité de sondage de Webex. Ainsi, au lancement de l'appel, les élus auront à choisir entre la mention « Présent » ou « Présent avec pouvoir » ;
- les modalités d'usage de prise de parole et de vote seront détaillées en amont et en introduction de séance ;
- les élus qui ne pourraient assister à la séance tout en donnant pouvoir feront parvenir leur procuration en bonne et dûe forme à la Direction Assemblées par mail (Assemblees@lillemetropole.fr) ou par téléphone (03.20.21.24.27). Le cas échéant, le formulaire de procuration, joint à la présente, est à adresser au plus tard 24 heures avant la séance à l'adresse électronique ci-dessus.

Par ailleurs et toujours en raison des circonstances sanitaires, le nombre de personnes physiquement présentes au siège de la MEL, pour l'organisation de la séance, sera limité.

Ainsi, en dehors des membres de l'exécutif, seront admis les agents de la MEL et les prestataires techniques nécessaires au déroulement de la séance.

Le caractère public de la séance sera garanti par la retransmission en direct des débats par voie électronique sur le site internet de la MEL.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Métropole européenne de Lille  
**Damien CASTELAIN**

